



SIXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Troisième session
de la 59^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 11 mars 2020

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Crossman, président
M. Fairgrieve, vice-président
L'hon. M. Savoie
M. Northrup
M. C. Chiasson

M. K. Chiasson
M. Lowe
M^{me} Rogers
M. Arseneau
M. Austin

le 11 mars 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit les 21 et 22 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 22, *Loi sur les biens non réclamés.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Gary Crossman, député